

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 078-23

Objet : *RD - Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés)*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt

Cognin

Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 18

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffénat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 078-23

objet **RD - Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés)**

Jean-Pierre Fressoz, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, expose qu'un travail collaboratif a été mené entre Grand Chambéry, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du massif des Bauges et les communes forestières autour de la thématique forêt et bois-énergie, en vue de répondre aux objectifs de la Charte forestière de territoire et du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry en matière de développement et structuration de la filière bois-énergie.

Sur les 2 saisons de chauffe de la période 2020-2022, un groupement de commandes a été organisé au bénéfice de 5 chaufferies communales fonctionnant au bois-granulés et 1 chaufferie communale fonctionnant au bois déchiqueté. Cette organisation participe au développement et à la structuration d'une filière bois-énergie locale pour les petites et moyennes chaufferies du territoire.

Ce fonctionnement ayant donné satisfaction aux communes concernées, il est proposé de renouveler le groupement de commandes en intégrant de nouvelles communes intéressées par la fourniture de combustible bois-énergie pour les chaufferies des communes (bois déchiqueté ou bois-granulés), afin de mutualiser les compétences, rationaliser la démarche et réaliser des économies d'échelle. Le groupement serait ainsi constitué de :

- la ville de Chambéry,
- la commune de Bellecombe-en-Bauges,
- la commune de Cognin,
- la commune de La Thuile,
- la commune de Lescheraines,
- la commune de Montagnole,
- la commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- la commune de Thoiry,
- la commune de Vimines.

Ce groupement de commandes donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture décomposé en 2 lots techniques (bois déchiqueté en plaquettes forestières et bois-granulés en vrac).

Le développement durable sera pris en compte dans les critères de jugement des offres en ce qui concerne la minimisation de l'impact sur l'environnement : gestion et origine du bois (rayon d'approvisionnement depuis l'arbre en forêt), émissions de CO₂ lors des productions et des livraisons des combustibles bois-énergie...).

Grand Chambéry serait le coordonnateur du groupement et agirait au nom et pour le compte du groupement jusqu'à la notification des marchés, chaque membre assurant ensuite l'exécution du marché qui le concerne.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Vu l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création d'un groupement de commandes coordonné par Grand Chambéry et réunissant les communes citées ci-dessus pour la passation d'un marché relatif à la fourniture de combustible bois-énergie (bois déchiqueté, bois-granulés),

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de groupement,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **078-23**

Objet de l'acte :	RD - Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés)
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	20 juin 2023
Annexe(s) :	Annexe: Convention d'un groupement de commande

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29581H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29581H1

Date de transmission en Préfecture :	20 juin 2023
Date de réception en Préfecture :	20 juin 2023
Publication sur le site internet:	mardi 20 juin 2023